



# **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement**

**Non collectif**

**Exercice 2023**

## Table des matières

|  |          |
|--|----------|
| <b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....</b>  | <b>1</b> |
| 1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI .....   | 1        |
| 1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE .....  | 1        |
| 1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....  | 2        |
| <b>2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....</b>   | <b>2</b> |
| 2.1. MODALITES DE TARIFICATION .....   | 2        |
| 2.2. DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS .....   | 2        |
| 2.3. RECETTES 2023 (EN €) .....  | 3        |
| <b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>  | <b>3</b> |
| 3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....   | 3        |
| <b>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>   | <b>4</b> |
| 4.1. MONTANTS FINANCIERS (EN €).....   | 4        |
| 4.2. PRESENTATION DES PROJETS EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX (EN €)..... | 4        |

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 Intercommunal

- Nom de la collectivité : **Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs.**
- Nom de l'entité de gestion : **SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif).**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Communauté de Communes.**

### ➤ Compétences liées au service :

- Contrôle des installations       Traitement des matières de vidanges  
 Entretien des installations       Réhabilitation des installations

### ➤ **Territoire desservi :**

- 32 communes, dont 5 communes entièrement en ANC
- **600 installations ANC**

#### Châtelblanc

Jougne  
Labergement sainte  
marie

#### Le Crouzet

Les Fourgs  
Les Grangettes

#### Les Pontets

Longevilles Mont d'Or  
Métabief

#### Reculfoz

Rochejean

Saint point Lac  
Les Hôpitaux Neufs  
Les Hôpitaux Vieux  
Touillon et Loutelet  
Saint Antoine  
Chapelle des Bois  
Fourcatier et Maison  
Neuve  
Malbuisson  
Montperreux  
Oye et Pallet  
Malpas

La Planée  
Remoray-Boujeons  
Rondefontaine  
Petite Chaux  
Chaux-Neuve  
Sarrageois  
Les Villedieu  
Gellin  
Mouthe  
Brey et Maison du Bois

- Existence d'une étude de zonage       Non       Oui (suivant commune).
- Existence d'un règlement de service       Non       Oui  
Date d'approbation : 2018 (en cours de révision).
- Existence d'une CCSPL       Non       Oui

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en :

- Régie  
 Régie avec prestation de service  
 Délégation de service public (affermage ou concession)

### 1.3. Estimation de la population desservie

Le service public d'assainissement non collectif dessert 1274 habitants (en prenant en compte la taille des ménages/Habitation sur le territoire en 2020 et le nombre d'installation ANC répertoriées), sur une population totale de 16 407 habitants.

### 1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

**Attention** : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

| A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service |   |                                     |
|--|---|-------------------------------------|
| 20   | Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 20   | Application d'un règlement du service approuvé par une délibération   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 30   | Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 30   | Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations                                  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service  |   |                                     |
| 10   | Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations  | <input type="checkbox"/>            |
| 20   | Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations                 | <input type="checkbox"/>            |
| 10   | Le service assure le traitement des matières de vidange   | <input type="checkbox"/>            |

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de 100.

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

Les tarifs applicables au **31/12/2023** sont les suivants :

- Pour les compétences obligatoires
  - Tarif du contrôle des installations neuves : 0 €
  - Tarif du contrôle des installations existantes : 0 €
  - Tarifs des autres prestations aux abonnés, contrôle dans le cadre d'une vente : 270 € TTC

### 2.2. Délibérations fixant les tarifs

Les délibérations fixant les tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 27 /02/2024 fixant le tarif du contrôle en cas de vente

## 2.3. Recettes 2023 (en €)

|   |  | Collectivité | Déléataire<br>(Le cas échéant) |
|---|--|--------------|--------------------------------|
| Facturation du service obligatoire            |  | 0€           | -                              |
| Facturation du service facultatif             |  | 0€           | -                              |
| Autres prestations auprès des abonnés         |  | 0€           | -                              |
| Contribution exceptionnelle du budget général |  | 0€           | -                              |
| Autre : .....                                 |  | 0€           | -                              |

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

D'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2023.**

D'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2023.**

**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

Année 2023, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est :

|                    | ANC contrôlé | ANC conforme |
|--------------------|--------------|--------------|
|                    | 152          | 33           |
| Taux de conformité | 21,71%       |              |

Année 2023, le taux de non-conformité avec danger est :

|                            | ANC non conforme total | ANC non conforme avec danger |
|----------------------------|------------------------|------------------------------|
|                            | 119                    | 72                           |
| Non-conformité avec danger | 60,50%                 |                              |

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers (en €)

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2023 est de 0 €.

### 4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)

| Projets à l'étude   | Montants prévisionnels |
|---|------------------------|
| Mise en place d'un système de traitement commun pour la commune de RECULFOZ – Projet 2025 | 276 0000 € HT          |
|   |                        |
|   |                        |
|   |                        |
|   |                        |

#### Objectif 2024 :

**Finaliser l'ensemble des contrôles périodiques (en interne ou externe) pour fin 2025, avec l'objectif de création d'un budget ANC et d'une redevance Assainissement Non Collectif au 1/1/2026.**

Réalisation des contrôles périodiques pour la vente d'habitation en interne.